

La Gazette de Parigny

juillet 2017

Dans ce numéro :

La situation financière de la commune	2-3
Incivilités Travaux 2017	3
Transports scolaires	4
La rentrée 2017/2018 à Parigny-les-Vaux	5
Restauration de l'église ouverture d'une souscription	6
Le numérique à Parigny-les-Vaux	6
Programmation animations et spectacles	7
	8
	9

Le mot du Maire

Nous avons passé le cap du mi-mandat depuis la date à laquelle vous avez décidé de confier à notre équipe municipale la gestion de la commune.

Pendant ces trois années, nous avons œuvré pour mériter votre confiance :

- Malgré la baisse des dotations de l'État, les finances sont assainies sans augmentation des taux d'imposition communaux

- notre choix de sortir de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre et du S.I.A.E.P. pour intégrer Nevers Agglomération nous apporte la plus grande satisfaction de par les services supplémentaires qui s'offrent à nous en matière de transport, de culture ou d'expertise en urbanisme,

- les pactes de sortie ont été bien négociés et défendus par notre équipe,

- la participation citoyenne à la commission numérique nous a fait entrer dans un projet européen ,

- la reprise de la compétence « voirie » nous permet d'établir par nous même une planification des travaux routiers

- le travail entrepris en matière de développement numérique est reconnu au-delà du territoire de la commune

- les travaux de sécurisation du bourg et de l'église ont été inscrits au budget...

Il nous reste beaucoup à faire et les réformes à venir au niveau national en matière de finances publiques nous incitent à rester vigilants et rigoureux dans notre gestion afin de nous permettre d'envisager des investissements toujours maîtrisés et dans la mesure du possible sans avoir recours à l'emprunt.

Le Maire de Parigny-les-Vaux

Jacques MERCIER



Qu'est que la citoyenneté ?

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, traditionnellement attachées à la citoyenneté :

• La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

• Le civisme : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

• La solidarité : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif) est très directement liée à la notion de citoyenneté.

Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote.

La situation financière de Parigny les Vaux (Guy BERTRAND adj. aux finances)

Le budget 2017, voté par notre équipe présente plusieurs particularités suite à notre départ de la C.C.B.N. et notre adhésion au 1/01/2017 à l'agglomération de Nevers

1- Le budget annexe de l'assainissement :

Nevers Agglomération exerce la compétence tant au niveau collectif qu'individuel (SPANC) avec toutes ses conséquences : transfert des infrastructures et entretien des stations, transfert des recettes (facturation) et transfert des emprunts en cours.

2- Evolution des taxes :

Au niveau des transferts de ressources, Nevers Agglomération récupère la fraction de taxe d'habitation de la part départementale qui n'était plus recouvrée par le département mais affectée à la commune depuis 2011, soit un taux de 10,83 %. La part communale de Parigny-les-Vaux est revenue 7,77 %, celle de « l'Agglo » étant de 13,15 %. Le contribuable de Parigny-les-Vaux verra donc ses taxes calculées de la manière suivante :

Pour la taxe d'habitation :

Pour 2017		Contre en 2016	
Commune de Parigny-les-Vaux :	7,77%	Commune de Parigny-les-Vaux :	18,60%
Nevers Agglomération	13,18%	C.C.B.N.	5,38%
	20,95%		23,98%
		soit une baisse de :	
		3,03 %	

Compte tenu de l'actualisation annuelle des bases imposables, fixées par décision gouvernementale, de +0,40 % en 2017

la baisse effective pour le contribuable parignois sera de $3,03 - 0,40 = 2,63$ %.

Pour la taxe foncière bâtie selon le même raisonnement :

Pour 2017		Contre en 2016	
Commune de Parigny-les-Vaux :	14,44%	Commune de Parigny-les-Vaux :	14,44%
Nevers Agglomération	0,00%	C.C.B.N.	4,45%
	14,40%		18,89%
		soit une baisse de :	
		4,05 %	

La baisse effective pour le contribuable parignois sera de $4,45 - 0,40 = 4,05$ %.

Pour la taxe foncière non bâtie selon le même raisonnement :

Pour 2017		Contre en 2016	
Commune de Parigny-les-Vaux :	27,58%	Commune de Parigny-les-Vaux :	27,58%
Nevers Agglomération	2,61%	C.C.B.N.	10,44%
	30,19%		38,02%
		soit une baisse de :	
		7,83 %	

La baisse effective pour le contribuable parignois sera de $7,83 - 0,40 = 7,43$ %.

La taxe sur les ordures ménagères est établie pour chaque propriétaire sur la base de la TFB

Pour 2017		Contre en 2016	
Nevers Agglomération	6,65%	C.C.B.N.	11,60%
		soit une baisse de :	
		4,95 %	

La baisse effective pour le contribuable parignois sera de $4,95 - 0,40 = 4,55$ %.

La situation financière de Parigny les Vaux (suite)

Les contribuables de Parigny-les-Vaux verront donc cette année 2017 se concrétiser la baisse effective des taxes locales en raison de l'adhésion de la commune à Nevers Agglomération.

Les recettes de la commune ne seront pas impactées, l'Agglo compensant la baisse de ressources due au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation à 10,83 %, de la CAEV et de l'IFER.

3 - le prix de l'eau

L'agglomération ayant la compétence pour l'eau et l'assainissement, c'est elle désormais qui gèrera l'entretien et le développement du réseau ainsi que la facturation. Les prix pratiqués par Nevers Agglomération, à ceux du S.I.A.E.P. des Bertranges pour l'eau et de la commune pour l'assainissement, la facture 2017, à consommation égale, devrait être à la baisse.

4 - La sortie de Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

Notre sortie de la C.C.B.N. s'est terminée, après plus d'une année de difficiles négociations et l'arbitrage des services de l'Etat, par un accord voté en Conseil municipal et par la nouvelle Intercommunalité « Loire, Nièvre et Bertranges » issue de la fusion de la C.C.B.N., le Pays Charitois (La Charité/Loire) et celle « Entre Nièvres et Forêt » (Prémery). Le pacte de sortie conclut au reversement par Parigny-les-Vaux, pour solde de tous comptes, de la somme de 60.000 €, payable en 2 fois.

Après les chiffres de 600.000 €, puis 300.000 € et enfin 205.000 € qui nous avaient été annoncés par la CCBN, l'accord conclu nous semble équitable même si le travail d'évaluation mené par l'équipe municipale sous la responsabilité de notre adjoint aux finances, assisté de son épouse, nous permettait d'envisager une baisse plus importante, mais cela aurait nécessité un recours à des procédures administratives lourdes, coûteuses et aux résultats aléatoires.

5—Les comptes de la Communes

Le vote du budget 2017, en raison de la gestion pratiquée depuis 2014, a vu une baisse de notre taux d'endettement et un retour à un excédent de global de fonctionnement important qui permettra d'engager dès cette année le financement de travaux routiers et des travaux sur les bâtiments communaux sans avoir recours à l'emprunt. Notre objectif est de continuer de réduire notre endettement, encore trop important, et de contrôler au mieux les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges et mieux financer nos investissements à venir sans avoir recours à l'emprunt tout en continuant à ne pas augmenter, voire réduire, comme cette année, la pression fiscale.

Guy BERTRAND
Adjoint aux finances

NON aux incivilités ! OUI au respect !

Encore une fois des actes d'incivilités ont été commis au cimetière par des vols d'objets de recueillement posés par les familles comme par exemple un lapin en résine sur la tombe d'un enfant ou des plantes déposées en mémoire d'un proche, d'un ami ou d'une maman...

Le bien vivre ensemble passe aussi par le respect de nos morts et de leurs familles, en les respectant c'est vous-même que vous respectez !



PROGRAMME TRAVAUX 2017

ECOLE (durant les vacances scolaires d'été)

Ventilation du dortoir et salle de motricité (2 ème tranche) : Ent. **BEAUPRIX : 5 200.00 € TTC**

Réfection d'une classe en peinture (1 ère tranche) Ent. **MATHIEU : 4 716.00 € TTC**

Mise en sécurité (Alarme-gâches...) , Film occultant sur vitrage , mise en place d'un arceau de sécurité devant l'entrée de l'école (travaux régie municipale)

Pose de 2 bancs devant l'entrée de l'école

Réparation de toiture sur local de rangement dans la cour (travaux régie)

MAIRIE :

Mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) - régie municipale : en cours

Salle des Fêtes :

Mise aux normes de sécurité incendie de la salle de rangement du matériel (remplacement des plafonds) Ent. **MATHIEU : 4 212.00 € TTC** (travaux programmés en juillet/aout)

Mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) en régie municipale – en cours

Stade

Pose de 2 bancs et 2 arceaux de sécurité en remplacement des poteaux bois (Juillet/Août) en régie municipale

Voirie

Travaux de réparation sur la route de Mougues début Juillet : Entreprise COLAS NORD EST (montant **55 170,00 € TTC**)

Réfection de la couche de roulement route de MAUPERTUIS en reprofilage et mise en œuvre d'un enduit bicouche en gravillonnage . Travaux prévus à compter du 10 Juillet par l'entreprise COLAS NORD EST (montant **35 980,80 € TTC**)

Aménagements de sécurité dans la traversée du Bourg (en attente de subvention de l'état)

Poursuite de l'entretien des abords de voirie par entreprise privée (contrat avec l'entreprise CHEVRIER)

Poursuite du nettoyage et dégagement des chemins par les agents

Pose d'un nouveau miroir pour sécuriser la sortie d'un chemin sur RD 267 à Satinges— réparation sur le caniveau grille en traversée de chaussée à Satinges par TP des Amognes

Eglise

1 ère tranche de travaux (mise hors eau et étanchéité) budget prévu 50 000 € TTC, recherche de financements en cours, lancement fin juin de la campagne de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, le permis de construire est déposé (suivi par M. FROIDEVAUX Architecte du patrimoine)

Réseaux divers

Pose d'éclairage public en entrée de bourg côté Guérigny (2ème semestre)

Illuminations de Noël 2017 - pose de prises guirlande supplémentaires sur candélabres dans la traversée et en entrée de bourg côté Guérigny, sur éclairage existant dans la traversée de Satinges et place des marronniers , soit 15 motifs supplémentaires

Curage de fossés sur le ruisseau de la Pisserotte à USSEAU , et sur la Breugnaude en sortie du bourg de Parigny les Vaux par l'entreprise BENOIT Multi-services à St Aubin les Forges

Assainissement des eaux usées hameau de USSEAU : toujours en attente d'autorisation par Nevers Agglomération pour pouvoir raccorder les branchements privés sur le réseau

Abris Bus (réparation des toitures)

Sur les 8 existants, 2 ont été réparés en régie et 6 doivent encore être réparés (travaux prévus avant fin 2017)

Plantation d'arbres par le GREFFON

Le GREFFON propose à la commune de pouvoir planter des alignements d'arbres fruitiers sur l'esplanade de l'ancien stade proche de la mairie

Rentrée scolaire : du nouveau dans les transports

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Parigny-les-Vaux a adhéré à l'agglomération de Nevers. De fait, certaines compétences communales ont été transférées à Nevers Agglomération dont l'organisation des transports scolaires. Concrètement, seul le service scolaire maternelle-primaire est concerné par ce transfert, les services collégiens et lycéens, dont les itinéraires entrent et sortent du périmètre de l'agglomération, restent organisés par le Département (et la Région en septembre).

Les modalités au cas par cas...

■ Pour les élèves scolarisés en maternelle et primaire (circuit n°200)

Fonctionnement : le service est maintenu pour l'année scolaire 2017/2018 sans aucune modification d'itinéraires et d'horaires.

Modalités d'inscription : aucune inscription préalable n'est requise, les élèves doivent être munis d'un abonnement du réseau Taneo.

■ Pour les collégiens (circuit n°155)

Fonctionnement : Ce service dessert le collège de secteur de Guérigny, commune située hors périmètre de Nevers Agglomération. Ce service reste donc intégralement de la compétence du Département (Région).

Modalités d'inscription : Les modalités sont inchangées : inscription via le module disponible sur le site du Département (www.nievre.fr), application de la tarification du département et transmission de la carte selon les canaux habituels.

■ Pour les lycéens (circuit n°199)

Fonctionnement : Le circuit n°199 démarre de la commune de Chaulgnes, située en dehors du périmètre de Nevers Agglomération. Ce service reste donc sous la compétence du Département (Région). Toutefois, Nevers Agglomération et le Conseil Départemental de la Nièvre ont constitué un partenariat permettant aux élèves concernés d'utiliser ce service à destination des établissements du Banlay à Nevers.

Pour les élèves scolarisés sur d'autres sites (centre ville - Alain Colas / les Loges - St-Joseph,...), la correspondance s'effectuera avec une des lignes du réseau Taneo.

Modalités d'inscription : Inscription via le module disponible sur le site du Département (www.nievre.fr) qui délivre gratuitement, après validation par Nevers Agglomération, un titre de transport annuel à l'élève à condition qu'il se soit acquitté préalablement d'un abonnement annuel Taneo.

La carte de transport scolaire du département est délivrée gratuitement par l'agence Taneo, 31 avenue Pierre Bérégovoy – 58000 Nevers, lors de l'achat de l'abonnement annuel Taneo de l'enfant. Pour éviter tout déplacement inutile, les familles sont invitées à prendre contact avec l'agence Taneo pour s'assurer de la disponibilité de la carte scolaire départementale de l'enfant.

Nevers Agglomération met en place, pour les scolaires, un rattrapage progressif des tarifs en partant de ceux appliqués par le Département en 2016/2017 pour atteindre à terme la tarification du réseau Taneo. La commune compense la perte de recette associée à l'application de ces tarifs spécifiques.

Les tarifs des abonnements annuels Taneo ainsi proposés pour l'année scolaire à venir 2017/2018 sont :

o Maternelle et primaire (4-10 ans) : 82,25 €

o 11/25 (11 - 25 ans) : 93,67 €

A titre de comparaison, les tarifs du Département pour l'année scolaire 2016-2017 oscillent entre 72 et 97€.

Les abonnements sont à retirer à l'espace Taneo, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si le rattrapage des tarifs est progressif dans le temps, l'accès au réseau Taneo reste intégral. Ainsi, en plus de l'aller et retour par jour pour se rendre dans les établissements scolaires, l'abonnement permet un accès illimité à l'ensemble du réseau urbain et donc à toutes les communes de l'agglomération, tous les jours de l'année, et ce, sans coût supplémentaire.

Contact

Espace Taneo

31 avenue Pierre Bérégovoy

58 000 Nevers

Tél : 03 86 71 94 20

Ecole : Rentrée 2017/2018 la commune passe à la semaine de 4 jours

A compter de la rentrée de septembre, l'école de Parigny-les-Vaux, fonctionnera sur une semaine de 4 jours au lieu de 4,5 jours. Les enfants de maternelle et de primaire n'auront plus cours le mercredi matin

Vous trouverez ci-dessous les éléments qui nous ont amenés à choisir cette option :

- La parution au Journal officiel du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Le Conseil d'école réuni le 15 juin 2017 a voté majoritairement pour la semaine de 4 jours
- Le Conseil municipal lors de la session du 30 juin 2017 a voté à l'unanimité pour cette organisation
- L'ensemble des communes rattachées au collège de Guérigny, dont dépend Parigny-les-Vaux, ont fait ce choix
- L'incertitude quant à la pérennité des financements des temps périscolaires
- La commune n'a pas encore contractualisé avec un prestataire pour l'encadrement des activités.
- Le risque de voir certains parents retirer leurs enfants de l'école en cas du maintien de la semaine à 4,5 jours (plusieurs appels ont été reçus en ce sens).

Nous avons convenu avec l'équipe enseignante que l'organisation des horaires serait la suivante :

Classe	7h00	8h30	12h00	13h30	16h00	18h30
Lundi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Garderie	
Mardi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Garderie	
Jeudi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Garderie	
Vendredi	Garderie	Classe	Pause méridienne	Classe	Garderie	

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seront proposées à de petits groupes d'élèves en dehors du temps scolaire après 16h00. Ces activités seront encadrées par les enseignants.

Restauration de l'église St Jean-Baptiste de Parigny-les-Vaux Ouverture d'une souscription

L'Eglise Romane située au cœur du bourg de Parigny-les-Vaux dédiée à St Jean-Baptiste, a commencé son histoire il y a un millénaire, au XI^{ème} siècle quand le village s'appelait encore Patriniacum.

Née d'une petite nef à voûte à berceau qui persiste encore aujourd'hui au bas-côté droit actuel, l'édifice fut agrandi dès le XII^{ème} siècle avec la création du clocher.

D'importantes restaurations ont été faites au XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècle modifiant le cœur et la couverture de la grande nef présentant à ce jour une charpente avec de belles poutres entrants et un lambrissage en châtaignier. Le clocher du XII^{ème} siècle à trois étages a été restauré en 1860.

A l'intérieur de l'abside, on peut déceler sous les enduits la présence de fresques.

L'édifice a ainsi traversé les siècles au rythme de notre histoire et de la vie de ses habitants.

Malgré les différentes campagnes de restauration, il est souhaitable de poursuivre la sauvegarde de ce magnifique édifice dont nous avons hérité afin de le transmettre aux générations futures dans un état satisfaisant.

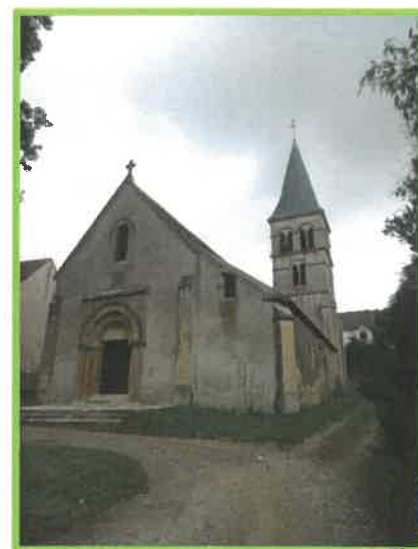
C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre sa restauration en engageant une campagne de travaux par phasage avec la priorité sur la mise hors eau et l'assainissement de l'édifice.

Malgré les fonds publics sollicités et l'aide apportée par l'association pour la sauvegarde de l'église « autour du clocher », la charge reste importante pour la commune.

La Municipalité se doit de conserver ce lieu de culte et d'histoire, ainsi pour l'aider à engager ces travaux de restauration, elle a besoin de votre aide.

Une souscription publique de partenariat avec la Fondation du patrimoine permettra au plus grand nombre (particuliers, entreprises, habitants ou amis de la commune) d'apporter leur soutien, même modeste à ce projet.

Grâce à la Fondation du Patrimoine, les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs et la Fondation pourra ajouter une subvention complémentaire.



Le numérique à Parigny-les-Vaux

Créée en fin d'année 2016, la commission numérique de la commune, constituée d'élus mais surtout de citoyens intéressés par le domaine, a entamé un gros travail de réflexion sur les impacts que pourrait avoir sur la vie des habitants de Parigny-les-Vaux, l'arrivée du « Haut débit ».

La commission composée de 13 membres, regroupe des personnes issues d'horizons divers et variés : hommes, femmes actifs ou retraités qui forts de leurs expériences multiples, ont permis à la commune d'être retenue par Nièvre Numérique pour être acteur du projet européen « ERUDITE », en menant un atelier de travail citoyen. Cet atelier, qui s'est tenu à la salle polyvalente le 24 juin dernier auquel ont participé une quinzaine d'habitants, a permis de confirmer les orientations proposées par la commission locale ce qui pourrait permettre d'obtenir un financement de nos projets.



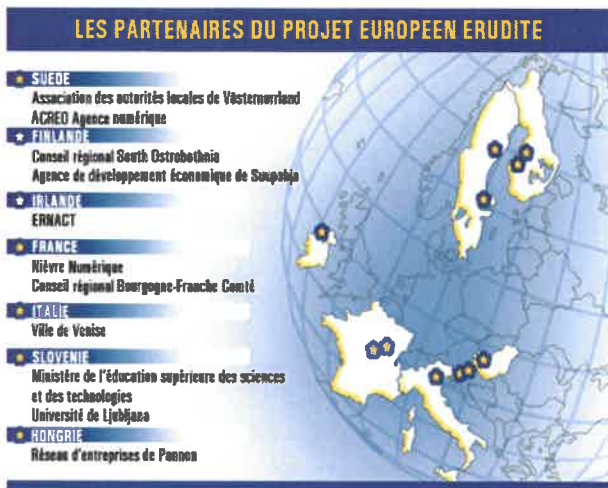
De ces réflexions, est né le projet de créer une application « Smart phone » spécifique pour les habitants de la commune et ses visiteurs qui devrait leur permettre une facilitation des échanges avec les services communaux en matière administrative, de pouvoir communiquer en temps réel sur les événements culturels ou sportifs qui se tiendront sur le territoire, de pouvoir diffuser des messages officiels, de s'orienter et mieux connaître le territoire de la commune et pour les parents d'avoir les informations sur les activités périscolaires (cantine, garderie) ... et bien d'autres choses, les domaines de réflexion étant infinis.

La commission numérique vous invite à une réunion publique de présentation de cette application :

VENDREDI 15 SEPTEMBRE à la salle polyvalente communale à partir de 18h30

Nièvre Numérique en charge de l'étude du développement de « haut débit » sur le département a retenu le territoire communal comme pouvant bénéficier de l'installation de la fibre optique moyennant une participation de l'agglomération de Nevers en charge de la compétence numérique.

Enfin, les communes de Parigny-les-Vaux, Urzy et Saint-Martin d'Heuille ont été sollicitées par l'éducation nationale pour mener un projet de territoire « Ecole Numérique » en partenariat avec le collège de Guérisny. Ce projet pourrait permettre une acquisition de tablettes numériques pour les élèves subventionnés à 50 %. La commune devra après délibération du Conseil Municipal rédiger une lettre d'intention avant fin septembre pour participer au projet.



Le saviez-vous ?

Pourquoi la rue d'Egypte à Pinay ?

La rue d'Egypte doit son nom, d'après les anciens et un peu par goût des légendes, au passage en juin/juillet 1801, des troupes de Bonaparte de retour de la Campagne d'Egypte (19/05/1798 au 31 /08/1801). Ces troupes remontaient sur Paris en utilisant les chemins les plus courts. Il paraît donc logique que les soldats soient passés par Parigny Les Vaux et notamment par le hameau de Pinay pour aller de Nevers à Paris en venant de Marseille.

Les militaires de l'époque empruntaient les raccourcis car, comme il est dit dans la chanson : la marche à pied ça fatigue et ça use les souliers(surtout avec un lourd barda sur le dos !)

Le château de Bizy :

L'origine de ce château remonte à 1378. Après avoir subi les ravages des Anglais pendant la guerre de Cent Ans, Pierre Berthier fit construire un nouveau château qui malheureusement fut encore détruit par un incendie en 1702. L'actuel château a été bâti par Edouard Berthier en 1712. Jean-Jacques ROUSSEAU y a séjourné.

Situé en pleine nature, en lisière de la forêt des Bertranges, il accueille aujourd'hui une pension pour chiens et chats.

MANIFESTATIONS - SPECTACLES

2^{ème} semestre 2017

- Mardi 1er Août à 21h00 : « **Garçon La Note** » organisé par La Brasserie « La Rur'Alé » sur l'esplanade de l'Ecole **Concert gratuit du groupe Red Carpet**
- Dimanche 27 Août à 12h00 : « **Les Parignades** » « Pique-nique hors-sac » géant des habitants de la commune avec organisation de jeux pour petits et grands
- Dimanche 3 septembre : « **Les Randos Vertes** » organisés par le VTT Club Nivernais.
- Samedi 30 septembre : « **Soirée Moules -Frites** » du Centre Communal d' Action Sociale
- Samedi 14 octobre : Conte musical « **Le Rossignol et l'Empereur de Chine** » à la salle polyvalente spectacle jeune public à partir de 4 ans avec récitant, flûte et harpe dans le cadre du festival « des Pincés à Linge »
- Samedi 4 novembre : **Messe de Saint Hubert** 9h00 à l'Église « Saint Jean-Baptiste avec la participation du « Rally Pique Avant nivernais »
- Dimanche 10 décembre : **Repas de Noël des aînés de la commune à la salle polyvalente**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Corine **GUILLOTON** - Opticienne à domicile

Tél: 06.06.82.67.46

Membre du réseau



Une manière de découvrir ce concept d'opticien itinérant.

Plus le soin de prendre sa voiture pour aller chez l'opticien, c'est l'opticien qui vient à vous.

Je me déplace **gratuitement** sur le lieu de votre choix:
Domicile, Travail, Maison de retraite,
Centre social... sur simple rendez-vous.



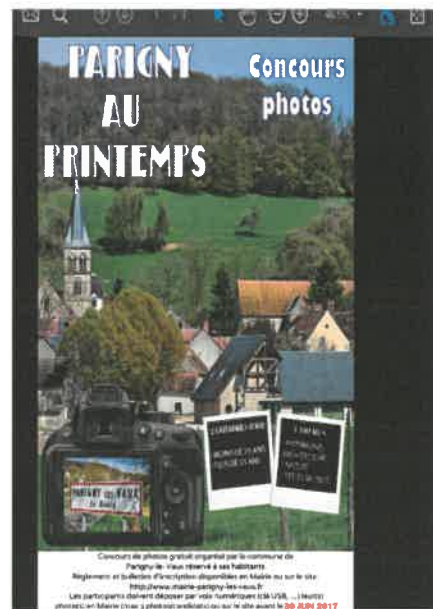
Corine **GUILLOTON** Opticienne Expertise - **SECO PARIGNY LES VAUX**
76 ans (58) | Cher (18) | Nivernais (51)
Mobile: 06.06.82.67.46 / Courriel: corine@lesopticiensmobiles.com
www.lesopticiensmobiles.com | Service Client : 04.82.98.89.82

Prolongation

du Concours Photos

Afin de pouvoir bénéficier de vos prises de vue estivales, la clôture des inscriptions est reportée au 30 septembre 2017.

Pour rappel : le règlement du concours est consultable sur le site de la commune



Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi 9h-12h / 14h-18h
- Mardi fermé le matin / 14h-18h
- Mercredi 8h-12h / fermé l'après-midi
- Jedi 9h-12h / 14h-18h
- Vendredi fermé le matin / 13h30-16h

Organisation du mois d'août 2017

Fermetures : lundi 14, jeudis 10 et 17 et semaine du 21 au 25

Les demandes urgentes devront être adressées par courriel

Merci pour votre compréhension

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

MAIRIE 03.86.90.77.90

accueil@mairie-parigny-les-vaux.fr

Directeur de publication : Jacques MERCIER